

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-09-2022-19

Date de convocation le 16/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Étaient présents : Mmes CAZENAVE, ETCHART, LOQUET, GUITTONNEAU, BAZIARD, DAUBAS et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE, LAPETRE et LETARGUA.

Secrétaire de séance élu : Mr HILLOOU

Avaient donné pouvoir : Mr SALEFRANQUE pouvoir à M. CLAVÉ
Mr LAMASOU pouvoir à M. LETARGUA

Était absente excusée : Mme GRAUX

OBJET : LOTISSEMENT DARRIGRAND : PARCELLES SAINT CLUQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire les extensions de réseaux nécessaires à la desserte des terrains de leur maman et du Lotissement Darrigrand, les ayants droits de Mme Darrigrand, Madame Saint Cluque Virginie et Monsieur Saint Cluque Nicolas ont accepté le passage de servitudes de réseau sur leur propriété respectivement cadastrée BB172 et BB170.

Ils acceptent de céder symboliquement à l'euro symbolique les parcelles à la commune.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

PROPOSE d'accepter l'achat de ces deux parcelles à l'euro symbolique

DÉSIGNE Maître ESTRADE, notaire à Arthez de Béarn en vue de rédiger l'acte authentique correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette cession.

PRÉCISE que les parcelles seront intégrées dans le domaine public de la commune

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-216403964-20221003-22_09_2022_19-DE